

Le vieillir actif des femmes âgées : conceptualiser la citoyenneté au quotidien

Isabelle Marchand et Oscar E. Firbank

La participation sociale et politique au quotidien
Numéro 71, printemps 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1024748ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1024748ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Marchand, I. & Firbank, O. E. (2014). Le vieillir actif des femmes âgées : conceptualiser la citoyenneté au quotidien. *Lien social et Politiques*, (71), 237–253. <https://doi.org/10.7202/1024748ar>

Résumé de l'article

Dans le cadre de cet article, nous proposons une réflexion sur la citoyenneté sociale et politique des femmes qui avancent en âge au regard du référentiel du vieillissement actif et de la logique « d'activation » qui le sous-tend. Après avoir présenté ce référentiel, nous exposons quelques déconstructions qu'a subies entre autres le modèle marshallien de la citoyenneté moderne en ce qui a trait à l'inclusion des femmes et d'autres groupes sociaux en marge des conceptions classiques de la citoyenneté. Nous discutons enfin des fondements théoriques d'une citoyenneté empirique, ancrée dans les réalités diversifiées des pratiques du quotidien caractérisant le vieillir actif au féminin ainsi que des enjeux méthodologiques que soulève une telle perspective.

Le vieillir actif des femmes aînées : conceptualiser la citoyenneté au quotidien

ISABELLE MARCHAND
Candidate au doctorat en service
social
Université de Montréal

OSCAR E. FIRBANK
Professeur, École de service social
Université de Montréal
Institut de recherche en santé
publique (IRSPUM)

INTRODUCTION

Confrontés à plusieurs changements sociopolitiques, les systèmes de protection sociale des pays occidentaux ont fait l'objet en l'espace de quelques décennies de remodelages divers et souvent profonds. Si plusieurs dénoncent le désengagement graduel de l'État, d'autres insistent plutôt sur son renouvellement, notamment sur le développement d'orientations et d'actions publiques que l'on résume sous la notion de *troisième voie* (Giddens et Blair, 1998). Cette troisième voie, favorable à l'émergence d'un cadre référentiel basé sur l'investissement social, apparaît comme une réponse visant à transformer et à moderniser l'État-providence d'après-guerre suite à « l'impasse idéologique et politique » qu'a confrontée le néolibéralisme des années 1980 (Dufour *et al.*, 2007). Proposant d'allier les politiques économiques (favorables au libre marché) et les politiques sociales visant la protection des droits sociaux, cette troisième voie a appelé le développement d'une série de politiques d'« activation » dans divers champs de l'action publique (l'assistance sociale, le marché de l'emploi et, plus récemment, les régimes de retraites ou de préretraites). Mettant l'accent sur l'autonomie du « citoyen responsable » (Bothfeld et Betzelt, 2011), les nouvelles orientations misent sur l'activation des capacités individuelles de prise en charge tout au long de la vie (Barbier, 2005). Dès lors, ce « paradigme d'activation » (Bothfeld et Betzelt, 2011) promu par l'action publique confronte, voire altère les principes de la protection sociale universelle et de redistribution qui ont caractérisé l'État-providence d'après-guerre.

Simultanément à ce changement paradigmatique, plusieurs conceptualisations de la citoyenneté ont émergé au cours de la même période. En dépit des formulations diverses, la citoyenneté s'articule toujours dans et à travers le prisme relationnel État-individu-société civile. Inhérente au régime en place, la citoyenneté s'inscrit, se façonne et s'actualise au sein d'une communauté historique et spatiotemporelle donnée. Divers auteurs (Jenson, 2011 ; Jensen et Pfau-Effinger, 2005 ; Bothfeld et Betzelt, 2011) parlent ainsi d'une redéfinition de la citoyenneté au regard des régimes démocratiques contemporains qui ont emprunté cette *troisième voie* en souscrivant à un discours et à des politiques d'activation. Dans le cadre de cet article, nous proposons une réflexion sur la citoyenneté sociale et politique des femmes aînées au regard du discours dominant sur le vieillissement actif et l'activation dans la vieillesse. Notre contribution se déploie en trois temps. Nous présenterons d'abord le cadre référentiel du vieillir actif et la logique d'activation des personnes aînées qui le sous-tend. Ce faisant, nous discuterons par la suite des déconstructions diverses qu'a subies le modèle marshallien de la citoyenneté moderne, notamment en ce qui a trait à l'inclusion des femmes dans la citoyenneté et, plus récemment, d'autres groupes sociaux toujours en marge des conceptions classiques. Ces différentes contributions nous amèneront ensuite à brosser un portrait de la participation sociale/citoyenne des femmes qui avancent en âge. Finalement, la perspective narrative proposée nous permettra d'ancrer notre réflexion théorique et d'offrir des pistes méthodologiques afin de mieux cerner la citoyenneté « vécue » au regard des réalités diversifiées du vieillir des femmes.

LE VIEILLISSEMENT ACTIF COMME CADRE RÉFÉRENTIEL DE L'ACTION PUBLIQUE

C'est d'abord sous le signe du vieillissement actif en emploi que cette perspective apparaît dans les instances européennes au cours des années 1990, avant de faire l'objet de deux premières rencontres internationales, le Sommet du G-8 à Denver en 1997, puis l'Année internationale des personnes âgées des Nations Unies en 1999 (Walker, 2002)¹. La notion sera parachevée en 2002, lors de la deuxième Assemblée mondiale des Nations Unies sur le vieillissement à Madrid, où l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dévoile son cadre de référence

1. Le concept a cependant des origines diffuses. Le vieillissement actif émane entre autres de la notion de « *successful aging* », promue aux É.-U. dès les années 60 en réaction à la théorie du désengagement (c.-à-d. la vieillesse vue comme une période de retrait, de passivité sociale et de fragilité). Dans les années 80, le concept du « vieillissement productif » va dans le même sens, mais insiste surtout sur le maintien en emploi à un âge avancé et l'exploitation des ressources des aînés. Des organismes comme la Commission européenne ou la Banque mondiale proposent une définition du vieillissement actif plus proche du vieillissement productif. Référentiel polymorphe selon Moulart et Viriot Durandal (2012), le vieillissement actif s'est ainsi déployé différemment selon les instances politiques qui l'ont adopté.

intitulé *Vieillir en restant actif*. Mettant l'accent sur la relation entre la santé, l'activité et la participation sociale des personnes âgées, le vieillissement actif est défini comme « [l] e processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de la vie pendant la vieillesse » (OMS, 2002 : 12). Les mots clés *santé*, *sécurité* et *participation* sont ainsi les piliers du référentiel international en matière de vieillissement actif.

En conformité avec ces évolutions, dès le début des années 2000, le gouvernement du Québec souscrivait lui aussi au référentiel du vieillissement actif (Gouvernement du Québec, 2002) qu'il présente aujourd'hui comme étant à la base d'une politique globale du vieillissement : *Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec*. Ce document reprend en grande partie les lignes directrices de l'OMS (Ministère de la Famille et des Aînés, 2012). Le vieillissement actif, souligne le Secrétariat aux Aînés (2012), exhorte « un engagement constant dans différentes sphères d'activités » (l'emploi, la collectivité, la famille et les loisirs)². Réitérant l'importance du partage des responsabilités entre les communautés, la famille et l'État ; d'un côté, l'individu occupe une place de choix, encouragé à développer de « saines habitudes de vie » et, de l'autre, les familles sont désignées comme étant les « partenaires » privilégiées de l'État dans la prise en charge des personnes en perte d'autonomie.

Que ce soit au Québec ou sur la scène internationale, le vieillissement actif, que nous assimilons à un référentiel des politiques dans le secteur³, appréhende l'activité comme étant garante du « bien-vieillir » et de l'autonomie. Comme le font Moulart et Viriot Durandal (2012), nous désignons le vieillissement actif comme un « référentiel ». Il s'agit d'une approche cognitive des politiques publiques (Jobert, 1992 ; Muller, 2000). Cette perspective appréhende les politiques au-delà de la résolution des problèmes sociaux ou de leur régulation, les analysant plutôt comme « des cadres d'interprétation du monde » (Muller, 2000 : 189).

Ce référentiel présente désormais la vieillesse comme une période de réalisation de soi, tournée vers la participation sociale, et non plus comme le corolaire de la dépendance et du désengagement. Sur le plan normatif, le « vieillir actif » met de l'avant des valeurs d'inclusion et de reconnaissance sociale des personnes âgées, lesquelles ne sont plus un « boulet », mais une *force vive* enrichissant le lien social. Finalement, la dimension instrumentale du référentiel, qui définit les principes d'action de l'intervention gouvernementale, se matérialise dans les

2. Définition du Secrétariat aux Aînés, pages Internet intitulées *Qu'est-ce que le vieillissement actif*, repéré à <http://www.aines.gouv.qc.ca/etre-actif/definition.html>

3. Plus précisément, dans leur dimension cognitive, soit « les référentiels [qui] donnent les éléments d'interprétation causale des problèmes à résoudre », dans leur dimension normative, qui « définissent les valeurs dont il faudrait assurer le respect pour le traitement de ces problèmes » et dans leur dimension instrumentale, où « les référentiels définissent les principes d'action qui doivent orienter l'action en fonction de ce savoir et de ces valeurs » (Jobert, 1992 : 202-221).

politiques d'activation de la vieillesse telles que les mesures visant à retarder l'âge de la retraite ou préretraite, ou encore les initiatives en faveur d'une plus grande participation sociale des aînés dans la communauté.

Autrement dit, l'individu qui avance en âge est de plus en plus appelé à jouer un rôle de citoyen actif, d'une part, en restant le plus longtemps possible sur le marché du travail et, d'autre part, en participant à une panoplie d'activités sociales, surtout au moment de la retraite. La participation sociale, un concept polysémique en sciences sociales en général, et en gérontologie en particulier, recouvre un large spectre d'activités diversifiées « offrant des possibilités d'interactions avec d'autres individus et avec la communauté » (Levasseur *et al.*, 2010 : 2141, traduction libre). Si nous excluons les activités centrées sur le loisir, la participation sociale désigne aussi « l'action de participer à une activité grâce à laquelle un individu contribue, en donnant du temps gratuitement, à la collectivité » (Gaudet, 2011 : 34).

Appréhendée comme telle, la participation sociale incarne la dimension « pratique » de la citoyenneté : ce sont les pratiques d'une communauté qui donne corps à la citoyenneté active. En d'autres termes, une citoyenneté pleine et entière présuppose que l'individu citoyen participe à l'ensemble des sphères, soit économique, sociale et politique de la société civile (Marshall, 1963). Un manque ou une absence de participation pourrait vider la citoyenneté de sa substance et en affaiblir sa portée. Or les régimes contemporains de la *troisième voie*, promouvant l'activation des individus, tablent sur des formes de participation sociale plus variées et plus « individualisées » au regard de la constitution de la vie quotidienne de chacun (Jensen et Pfau-Effinger, 2005). Mise en dialogue avec le référentiel du vieillissement actif où la participation « dans les termes choisis » des individus représente la clé de voute de l'inclusion sociale, la citoyenneté des personnes âgées apparaît ainsi comme un enjeu incontournable du XXI^e siècle.

Or à l'instar du vieillissement actif, le concept de citoyenneté n'est ni neutre ni apolitique ; il demeure traversé par les rapports sociaux, dont ceux de genre, longtemps considérés comme relevant du domaine privé. Notion multidisciplinaire, la citoyenneté a été articulée à partir de différentes perspectives qui ont ainsi permis la déconstruction d'une vision universelle vers des reconstructions plurielles. Des refondations toujours en mouvement compte tenu des demandes croissantes issues du « bas » vers une citoyenneté plus inclusive, « pratique » et locale, visant l'inclusion des différences et l'intégration de nouveaux droits sociaux dans une perspective de reconnaissance sociale.

LA CITOYENNETÉ EN DÉCONSTRUCTION

Pilier des conceptions modernes de la citoyenneté, le modèle proposé par Marshall s'est articulé autour de l'accès à un ensemble de droits pour tous les

citoyens, dont les droits civiques, liés aux droits et aux libertés individuelles ; les droits politiques, propres à la représentation et à la participation à la vie socioéconomique et politique ; et les droits sociaux, relatifs au bien-être et à la sécurité économique des membres d'une communauté donnée (Marshall, 1963). En dépit des critiques qui lui ont été adressées (par exemple, Walby, 1994⁴), le modèle marshallien a l'avantage d'avoir montré l'importance de l'interrelation des droits (sociaux, politiques, civiques) pour l'obtention d'une citoyenneté pleine et entière.

Tant au sein des régimes issus d'une tradition libérale que républicaine⁵, la citoyenneté a donc été appréhendée sous deux dimensions, soit : *statutaire*, d'abord, liée aux droits et aux devoirs des citoyens encadrés et mis en œuvre par le droit, les législations et les politiques publiques ; et *pragmatique*, ensuite, liée aux pratiques de représentation et de participation (Lister, 1997 ; Marques-Pereira, 2004). Weinstock (2000) ajoute un pôle identitaire à ces deux dimensions, soit le sentiment d'appartenir à une communauté donnée, lequel est nécessaire à la réalisation de la dimension pragmatique.

Or concrètement, l'avènement des sociétés démocratiques basées sur la citoyenneté universelle a été, à plusieurs égards, marqué par l'exclusion des femmes de l'accès aux droits de citoyenneté. En mettant en lumière les mécanismes sociaux de cette exclusion, les travaux féministes ont posé les jalons conceptuels permettant de penser leur inclusion – et celle d'autres groupes minorisés – au sein de l'espace citoyen et politique. La division sociale des sphères privée et publique et son corolaire ainsi que la division sexuelle du travail ont été un point pivot pour réarticuler le concept (Lister, 1997 ; Marques-Pereira, 2004).

À cet égard, le débat a soulevé un dilemme épineux entre deux perspectives de la citoyenneté, l'une *différenciée* et l'autre *égalitariste*. La citoyenneté différenciée s'incarne dans un féminisme maternaliste qui valorise l'expérience du privé et l'éthique de la sollicitude (*ethic of care*) développée par Gilligan (1982). Selon Pateman (1988), une des tenants de cette approche, la citoyenneté s'est construite sur des critères masculins, au détriment des expériences et des besoins des femmes. Par conséquent, l'articulation d'une

4. À l'aide d'une analyse historique de la citoyenneté, Walby (1994) déconstruit le développement chronologique de Marshall et montre que les femmes ont acquis ces droits au cours de périodes différentes comparativement aux hommes ; par exemple les Anglo-saxonnes ont obtenu la citoyenneté politique – par les luttes des suffragettes pour le droit de vote, notamment – avant la citoyenneté civile ou sociale.

5. La première tradition a mis l'accent sur les droits civils et politiques, garants des libertés individuelles chères au citoyen libéral face au pouvoir d'intervention de l'État (Marques-Pereira, 2004 : 17). Les dimensions civique et politique sont amoindries ; l'activité citoyenne reste concentrée sur les sphères économiques et la vie privée. La deuxième tradition s'incarne dans l'importance accordée à la participation directe de tous les citoyens « à la délibération collective sur des questions d'intérêts communs et de bien commun » (Weinstock, 2000 : 19).

citoyenneté pour les femmes nécessite la reconnaissance de leurs différences et la réhabilitation de la sphère privée et des valeurs associées dans la conception du politique. *A contrario*, les tenants de l'approche égalitariste réfutent l'approche de la différence, jugée essentialiste et occultant les rapports de pouvoir ayant construit la différence. Pour ces dernières, le principe de l'égalité est posé comme un élément nodal pour la représentation et la participation des femmes au domaine public. Dietz (1998), par exemple, insiste ainsi sur une *citoyenneté démocratique* qui favorise l'engagement et l'inclusion des femmes dans l'ensemble des lieux décisionnels de la société. Revendiquant l'égalité face à un ensemble de droits (sociopolitiques, économiques, culturels), les mouvements des femmes s'inscrivent aussi dans cette perspective égalitariste (Morales-Hudon, 2007).

Dans le même sillage, mais cherchant à dépasser ce débat égalité-différence, les théoriciennes de la citoyenneté plurielle proposent pour leur part d'inscrire la différence «au cœur du politique», tout en maintenant le principe de l'égalité comme assise de la citoyenneté (Lamoureux, 1996, cité dans Morales-Hudon, 2007 : 35). En insistant sur la démocratisation du privé, Phillips (1992), par exemple, invoque l'importance d'une *politique de présence* dans les instances publiques afin de favoriser la représentation des femmes. Young (1989), quant à elle, propose de repenser les mécanismes institutionnels en mettant de l'avant une *politique de la différence*, laquelle permettrait d'assurer la représentation des groupes minorisés dans les instances publiques, un peu à l'image des actions positives pour rétablir les inégalités sociohistoriques induites par les rapports de domination. Dans une perspective résolument antiessentialiste, Mouffe (1995) met l'accent sur une conception de la citoyenneté asexuée, laquelle exige la déssexualisation des domaines privé et public afin que les identités de genre, socialement construites, perdent de leur saillance et de leur tonalité.

Tout un pan de la littérature contemporaine sur la citoyenneté a en outre appréhendé la différence (qu'elle soit construite, ontologique ou naturalisée); et plusieurs insistent sur la reconnaissance des identités plurielles, tout en soulignant les tensions face aux valeurs universelles qui devraient composer le vivre-ensemble (Lister, 2007). Ces tensions entre universalisme et particularisme continuent d'alimenter les débats, d'autant plus que les inégalités sociales ne cessent de croître. La citoyenneté est ainsi confrontée aux «nouvelles» questions générées par l'entrecroisement des inégalités de sexe avec d'autres rapports de pouvoir (Siim, 2005).

La citoyenneté appréhendée sous l'angle du «standpoint»

D'autres groupes sociaux considérés comme socialement marginalisés, fréquemment dépeints comme étant des «citoyens de seconde zone», ont fait l'objet

d'études empiriques. Ces travaux ont cherché à définir les conceptions de la citoyenneté à partir de l'expérience quotidienne et historique des acteurs, c'est-à-dire à partir de leur point de vue situé (*standpoint*⁶). Dans cette perspective, pour Lamoureux (2001 : 44), une citoyenneté inclusive ne se *réduit pas* à l'expression et à l'intégration des différences, mais vise aussi à « entendre ce qui est d'habitude inaudible », entre autres, la souffrance sociale liée à l'exclusion, au mépris, à l'invisibilité et à la perte de dignité vécue par les personnes ostracisées. Dans le même registre, Kabeer (2005, cité dans Lister, 2007) articule une conception de la citoyenneté inclusive, appréhendée « par le bas », et mettant de l'avant des principes qui s'écartent des mécanismes traditionnels de représentation et de participation des groupes minorisés dans le domaine public, dont la justice sociale (c.-à-d. être traité de façon équitable), la reconnaissance (des différences et comme être humain), l'autodétermination (la capacité d'exercer un contrôle sur sa vie) et la solidarité (dans l'identification et l'action avec la communauté pour assurer la justice et la reconnaissance).

De façon semblable, Craig (2004), qui s'est intéressé à la conception de la citoyenneté telle que vécue par les personnes âgées, souligne l'importance des droits sociaux, à savoir les conditions matérielles, socioéconomiques notamment, qui préservent de l'exclusion sociale et qui sont nécessaires à la mobilité, au contrôle de sa vie (ex. : faire des choix, être autonome), au bien-être, à la dignité ainsi qu'aux possibilités de participation sociale dans les termes choisis. Se penchant sur la citoyenneté politique des femmes âgées vivant en institution, Sgier et Lucas (2010) identifient quant à elles trois dimensions, similaires à celles de Craig (2004), qui ressortent des récits de ces aînées en perte d'autonomie, voire dépendantes, notamment, avoir la possibilité d'exercer un certain contrôle sur son existence, préserver le sentiment d'appartenance à la communauté et avoir un degré de reconnaissance dans une perspective de justice sociale. Enfin, Bartlett et O'Connor (2010) soulèvent les enjeux d'une citoyenneté sociale pour les personnes ayant des problèmes de démence, tout en proposant un cadre multidimensionnel autour de notions similaires aux auteurs précédents, tels le respect de l'intégrité comme être humain (l'absence de discrimination), la reconnaissance des besoins spécifiques, l'intégration à la communauté et aux actions collectives, la possibilité de poursuivre ses propres objectifs et son développement personnel.

En outre, les études empiriques ayant cherché à recueillir les récits de groupes d'exclus quant à leur citoyenneté (que ce soit au regard de leur statut

6. Ancrée dans un courant d'inspiration néomarxiste, Nancy Hartssock (1983, dans Dorlin, 2008) développe la théorie du *Feminist Standpoint*, soit d'un positionnement épistémologique qui vise à comprendre la production du savoir dans un point de vue situé, c'est-à-dire dans une position socialement construite à partir d'une « situation subie et non pas d'un point de vue féminin essentialisé. La définition est politique et non ontologique » (Dorlin, 2008 : 19).

socioéconomique, de leur état de santé ou encore de l'âge) relèvent l'importance qui doit être accordée à la dignité, au respect de l'intégrité et à la reconnaissance des droits fondamentaux en tant qu'êtres humains, mais aussi comme individus ayant des besoins spécifiques. Ces dimensions s'éloignent des conceptualisations de la citoyenneté évoquées précédemment. D'une part, elles ne proposent pas le remaniement des mécanismes institutionnels de représentation et de participation dans une perspective de citoyenneté plurielle. D'autre part, en mettant l'accent sur la dimension des droits humains, ces récits rappellent qu'un certain nombre d'individus ayant des limitations d'ordre divers ne peuvent s'acquitter de certaines obligations liées au statut de citoyen. Dans un État « social » qui ne viserait plus la démarchandisation de la force de travail, mais bien sa réactivation sous diverses formes (Betzelt, 2008), penser une citoyenneté sociale, jusqu'ici tributaire du travail rémunéré et des droits sociaux qui en découlent, interpelle manifestement ces groupes sociaux qui restent en marge des cadres socioéconomiques dominants.

Un conflit s'opère ainsi entre, d'une part, le discours normatif de l'activation, les politiques sous-jacentes de retour au travail et l'instrumentalisation de la participation sociale des aînés et, d'autre part, les besoins spécifiques de certains groupes, par exemple ceux qui nécessitent un soutien accru en matière de soins (Betzelt, 2008). À cet égard, afin de favoriser le vieillissement actif et le maintien à domicile des aînés, la question du « *social care* » et du « *social right to care* », soit le droit aux prestations pour les proches-aidantes, est aujourd'hui au centre des priorités de plusieurs gouvernements et instances internationales (Jenson, 2011). Considérant la résonnance particulière des pratiques liées au *care* dans la vie des femmes qui avancent en âge, et la rhétorique publique sur la citoyenneté et la participation sociale pour contrecarrer l'exclusion sociale des personnes âgées, une réflexion sur les pourtours d'une citoyenneté « effective » et ancrée dans les réalités quotidiennes des femmes aînées s'avère nécessaire.

QUELLE CITOYENNETÉ POUR LES FEMMES ÂGÉES D'AUJOURD'HUI ?

Viellesses de plus en plus polymorphes, modes et lieux du vieillir en mutation, les personnes aînées d'aujourd'hui expérimentent la vieillesse de façon diversifiée. Qu'en est-il de la citoyenneté des femmes âgées à la lumière des transformations sociales des cinq dernières décennies qui ont profondément modifié leurs parcours biographiques ?

Phénomène sociologiquement nouveau, les femmes qui avancent en âge, et particulièrement celles du baby-boom qui ont investi le marché du travail en grand nombre, représentent la première génération de femmes à pouvoir bénéficier de façon massive d'une retraite (et d'une pension) à l'image des parcours

travail-retraite des hommes (Charles, 2007). Cependant, si un nombre croissant de femmes arriveront à la retraite en ayant investi la sphère publique, elles n'ont pas pour autant négligé le domaine du privé ; la production qu'elles y *fournissent* et leurs activités de soutien aux proches, ainsi que leur rôle dans les pratiques de grand-maternité, demeurent toujours capitales et structurantes de leur quotidien (Charpentier *et al.*, 2013). Nonobstant le travail rémunéré accompli au cours de leur trajectoire de vie, plusieurs femmes âgées ou qui avancent en âge s'investissent ainsi toujours davantage que leurs homologues masculins dans le travail de soins, qu'il s'agisse d'engagements bénévoles au sein de structures formelles (Conseil des Aînés, 2008 ; Sévigny et Vézina, 2007) ou du soutien accordé aux proches dépendants dans un contexte informel (Conseil des Aînés, 2008 ; Ministère de la Famille et des Aînés, 2012).

Dans le même ordre d'idées, Gaudet (2011) rappelle que, de 1992 à 1995, les femmes ont été plus nombreuses que les hommes à participer socialement⁷. Parmi elles, les Canadiennes âgées de 50 à 64 ans représentent « un noyau dur et stable » de citoyennes actives durant cette période. Pour plusieurs femmes qui avancent en âge, le moment de la retraite et le départ des enfants de la maison représentent non seulement un moment propice pour se recentrer sur soi, investir de nouveaux projets d'ordre collectif ou individuel, mais aussi pour s'engager socialement dans la collectivité, bien que ces pratiques s'inscrivent souvent dans le prolongement d'un engagement antérieur à la retraite (Charpentier, 2007 ; Marchand *et al.*, 2010). Également, les femmes âgées nées durant le baby-boom, ayant eu la possibilité de faire des études postsecondaires et de mener une vie professionnelle, tendent à arbitrer davantage leurs temps sociaux à la retraite entre le temps pour soi et le temps donné aux autres (famille et collectivité) que la génération antérieure (Marchand *et al.*, 2010). Ayant vécu les changements sociaux apportés par la Révolution tranquille, leurs trajectoires témoignent de plus d'individuation (Beck et Beck-Gernsheim, 2002). En revanche, pour les femmes âgées n'ayant pas investi le domaine public, les activités du quotidien semblent principalement concentrées sur la famille (les enfants et les petits-enfants), le prendre soin, l'échange intergénérationnel et la réciprocité mutuelle (Charpentier *et al.*, 2013 ; Marchand *et al.*, 2010). Précisons toutefois que ce découpage des réalités du vieillissement des femmes reste aussi conditionné par leur situation matérielle et le capital social susceptibles de leur permettre le réinvestissement du temps post-travail dans une logique marquée par l'activité. En cela, le vieillir actif et les possibilités de participation sociale

7. Au regard de la définition retenue par l'auteure que nous avons citée précédemment.

sont assujetties à l'état de santé⁸, aux revenus, au statut et à la mobilité sociale dont disposent les personnes aînées.

*Tensions entre conceptions citoyennes :
du politique aux pratiques du care*

D'abord, pour certaines catégories de femmes aînées, surtout celles engagées au sein des associations de défense de droits des aînés, de groupes de femmes ou militant au sein de regroupements plus ou moins formels, leur citoyenneté s'inscrit plus aisément dans cette conception « pragmatique » évoquée plus haut, liée à la participation et à la représentation. Dans le sillage de Phillips (1992), ces groupes se mobilisent autour d'une *politique de présence* des personnes âgées dans les lieux décisionnels afin que l'État tienne compte de leurs réalités et protègent leurs droits sociaux⁹. Dans une conception égalitariste, il s'agit en outre de réclamer l'égalité des statuts et le droit de participation à la vie de cité. Citoyenneté certes politique, mais aussi sociale, puisque ce sont les droits sociaux qui assurent aux individus les ressources matérielles et symboliques permettant aux individus de participer à la vie civique et politique de la société (Marshall, 1963).

Pour beaucoup d'autres femmes âgées cependant, l'accès à la sphère publique par ce type de participation, que l'on pourrait qualifier de « normative » (Lewis, 2004), ne va pas de soi pour différentes raisons (manque de ressources, modes de socialisation, etc.). Aussi animées par d'autres motivations que celles ayant trait au débat public, plusieurs femmes âgées choisissent d'investir le bénévolat. Les personnes bénévoles, dont une majorité de femmes, évoquent ainsi des raisons d'utilité et de reconnaissance sociale, de maintien des liens de sociabilité pour éviter l'isolement, de croissance personnelle, de spiritualité ou de mise à profit de l'expérience et des compétences (Sévigny et Vézina, 2007). Ces activités représentent ainsi un engagement leur permettant d'être reconnus comme des citoyennes et des citoyens actifs et de participer au bien-être commun. Souvent située hors de l'espace du politique, l'activité bénévole s'écarte toutefois d'une citoyenneté de représentation et de participation aux lieux publics ; elle s'inscrit plutôt dans une logique de don (Sévigny et Vézina, 2007). Outre le bénévolat, l'activité d'autres femmes âgées d'aujourd'hui n'ayant pas investi le travail

-
8. Selon l'Institut de la statistique du Québec, la participation à la vie associative d'une organisation (pour les deux sexes) est fortement liée à un statut socioéconomique élevé (c.-à-d. être scolarisés et avoir une bonne situation financière) et à la perception positive de l'état de santé physique ou mentale (Fleury, 2013). Plus largement, l'état de santé est directement corrélé avec les possibilités de participation sociale, tout comme le fait d'avoir des bas revenus et l'incidence négative sur la santé, le bien-être et la participation sociale (DEMOS, 2012).
 9. Par exemple, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) ou encore l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et autres services publics du Québec (AREQ).

rémunéré se focalise principalement sur le domaine informel du privé, que ce soit par les activités de la grand-maternité ou le travail de soin et de présence aux proches¹⁰. Or, comme nous l'avons rappelé auparavant, la question du *care* est au cœur des débats concernant la citoyenneté des femmes et, compte tenu de leurs activités, elle résonne particulièrement pour les femmes âgées et celles en voie de le devenir.

Problématique pour les conceptualisations traditionnelles de la citoyenneté, cette dernière catégorie de femmes, qui pourraient se qualifier d'«actives», a toujours été écartée d'une citoyenneté sociale qui s'acquiert par le statut du travailleur et par l'ensemble des ressources et des droits sociaux qui y est associé (Jenson, 2011 ; McDaniel, 2002). Toutefois, les femmes continuent d'investir ce «travail fantôme» en dépit de sa moindre valeur comparativement au travail rémunéré. L'émergence de nouveaux droits liés à la reconnaissance du «*social right to care*», par l'entremise de prestations rétribuant le travail de *care*, vise à pallier ce problème¹¹. Cette forme de reconnaissance des pratiques de soin ramène à l'avant-scène le débat abrogé précédemment entre une citoyenneté sociale basée sur la *différence vs l'égalité*. La première s'actualise donc dans la rétribution des activités du *care* réalisées dans la sphère privée afin de leur octroyer davantage de valeur sociale et économique. La deuxième perspective refuse cette logique de la différence, qui entérine en filigrane la division sexuelle du travail. Elle mise en amont sur l'investissement des femmes dans la sphère publique par le travail rémunéré afin qu'elles acquièrent les mêmes droits sociaux et la même autonomie (économique et politique) que les hommes-travailleurs. Ce débat sur la reconnaissance du *care* et sur la citoyenneté sociale des femmes aidantes ou soignantes n'est pas nouveau, mais reprend de la vigueur dans la foulée du discours d'activation des personnes âgées et de l'émergence d'une économie mixte du *care* favorisant de facto sa marchandisation.

Par-delà les dimensions sociopolitiques, le débat quant à la rétribution des pratiques du *care* soulève aussi une dimension éthique : la marchandisation des besoins sociaux tributaires du *care*, voire même sa défamiliarisation complète, sont-elles souhaitables ? Nonobstant les rapports de sexe, le *care* a toujours représenté un «bien social primaire» contribuant à l'amélioration du bien-être et à la viabilité économique de nos sociétés (McDaniel, 2002). D'autant plus que le nouveau contrat de l'individu «citoyen-travailleur» (par opposition à celui

10. Bien entendu ces catégories ne sont pas mutuellement exclusives. Plusieurs femmes âgées investissent à la fois les lieux publics de débat ou de militance et ont des pratiques de bénévolat. De même, plusieurs ont combiné à la fois travail rémunéré et *care* au cours de leur trajectoire, ou encore travail de *care* et activités sociales centrées sur le loisir, etc.

11. Par exemple, l'Allocation personnalisée à l'autonomie en France (APA) permet la rétribution des personnes proches aidantes : mobilisée autour d'un plan d'aide, c'est la personne âgée (de 60 ans et plus) et en perte d'autonomie qui doit en faire la demande ; son montant dépend du degré de dépendance de la personne.

de «l'homme gagne-pain») n'a pas enrayé la division sexuelle du travail ni les inégalités subséquentes (Lewis, 2007). Considérant que la prise en charge des personnes dépendantes devrait être une responsabilité collective et non pas le lot d'un groupe plutôt qu'un autre, la démocratisation de l'espace privé (Phillips, 1992), sinon sa «désexuation» (Mouffe, 1995), mais aussi sa reconnaissance sociale nous apparaissent porteuses pour favoriser la citoyenneté politique et sociale des femmes qui avancent en âge. Cependant, à l'instar de ces perspectives misant sur «l'éthos de la pluralisation» des identités pour favoriser l'action politique des femmes (Lister, 2007), il nous appert tout aussi important, voire même complémentaire compte tenu de l'hétérogénéité des expériences du vieillir actif des femmes âgées, d'appréhender un «éthos de la citoyenneté sociale» (Lewis, 2004), ancré dans les pratiques du quotidien.

*Tracer les pourtours d'une citoyenneté du quotidien
polyphonique : les apports d'une approche biographique*

Les perspectives de la citoyenneté appréhendées sous l'angle du *standpoint* montrent comment les groupes en périphérie des pratiques dominantes vivent et éprouvent leur relation à la société en fonction d'un contexte donné, et au regard des interfaces créées entre les institutions, les politiques de «l'État-social» et leurs vécus expérimentiels. Ces apports théoriques à la citoyenneté, non seulement comme droits et pratiques, mais aussi ancrés dans l'expérience d'inclusion ou d'exclusion vécues, nous semblent féconds pour articuler la citoyenneté des femmes âgées. L'approche narrative, souvent utilisée dans les études auprès des populations marginalisées, nous apparaît porteuse pour mieux cerner les expériences, pratiques et rapports à la citoyenneté ainsi que les logiques d'action, contraintes, etc. Dans une perspective sociologique, l'approche narrative permet de comprendre comment l'identité de l'acteur-sujet s'exprime dans les productions biographiques au regard d'enjeux spécifiques (c.-à-d. les termes dans lesquels s'expriment la citoyenneté active, la participation sociale, etc.), mais aussi quels sont les pratiques et le contexte discursif, socioculturel et historique dans lesquels prennent forme les réalités racontées et, enfin, comment ces réalités informent à leur tour les différents narratifs produits (Chase, 2005). L'objectif principal vise donc l'analyse des différentes stratégies narratives utilisées par les acteurs, construites dans un environnement localisé, mais qui ne sont pas (nécessairement) dominées par le discours hégémonique (ici le vieillissement actif). Cette approche ouvre ainsi la voie à l'émergence de récits diversifiés, contradictoires, sinon subversifs pouvant permettre le changement des discours dominants, souvent appréhendés comme étant des «forces stables et monolithiques» (Chase, 2005).

En somme, l'approche narrative offre le cadre analytique et méthodologique pour mieux capter cette «citoyenneté vécue» (*lived citizenship*) (Lewis, 2004) en

l'appréhendant comme une relation entre les différents groupes sociaux et les personnes elles-mêmes ainsi qu'entre ces acteurs et l'ensemble des processus institutionnels, organisationnels et discursifs qui médiatisent les comportements, les pratiques et les valeurs des individus. Autrement dit, la citoyenneté est vécue à l'entrecroisement des formes d'organisation du social et des structures de pouvoir qui conditionnent les modes de vie et les expériences, mais elle est aussi déployée dans les activités journalières qui peuvent devenir un lieu d'opposition aux pratiques dominantes, voire même constituer une assise pour réclamer, dans la sphère publique, un élargissement de la citoyenneté. Dans ce processus relationnel, la citoyenneté s'élabore dans la résonance identitaire au monde du « faire » (c.-à-d. les normes, les pratiques sociales) et de l'« être » (le vécu, les émotions), définissant ainsi le sentiment d'appartenance à la communauté.

CONCLUSION

Le contrat moderne de la citoyenneté proposé par Marshall visait l'égalité des statuts et la pleine participation de tous les citoyens à la vie de cité. Toutefois, cette convention universelle de citoyenneté a été bâtie sur une structure et des rapports sociaux inégalitaires (Marshall, 1963), réifiant du même coup une série d'obstacles dans l'accès aux lieux et aux pratiques de la citoyenneté politique et sociale pour les groupes minorisés et socialement marginalisés. À cet égard, le vieillissement actif apparaît délimité par le référentiel politico-normatif dans lequel il s'inscrit, signifiant ainsi que le vieillir actif nécessite d'avoir le capital culturel, social et économique pour investir dans ce type de trajectoire du vieillissement.

La notion d'activité dans le vieillir n'est donc pas neutre en matière de genre, et ce, en raison de la prédominance de la trajectoire masculine en matière de travail-retraite (Foster et Walker, 2013). Considérant de plus que le vieillir actif reste articulé, dans certaines instances internationales, autour de l'employabilité, cette conception exclut non seulement les femmes âgées n'ayant pas investi le marché de l'emploi, mais occulte l'ensemble du travail de reproduction et de *care* fourni par ces dernières. Dans le sillage de Foster et Walker (2013), l'ensemble des activités « signifiantes » accomplies dans la vie quotidienne qui contribuent au bien-être d'un individu, d'une famille et d'une communauté devraient être davantage valorisées dans le référentiel du vieillir actif.

Dans cette perspective, tracer le fil de la citoyenneté des femmes âgées à travers le vieillissement actif et la diversité des voix, c'est aussi chercher les modalités à travers lesquelles l'activité accomplie dans le privé s'inscrit dans la citoyenneté, et ce, sans essentialiser les genres et les pratiques qui leur sont associés. Bien que ces intentions mettent en tension les enjeux de l'égalité, comme concept politique, et celui de la différence comme concept ontologique (Marques-Pereira, 2003, dans Morales-Hudon, 2007), il nous apparaît néanmoins

pertinent d'étudier les dimensions empiriques et subjectives du vieillir actif et leur rapport à la citoyenneté vécue au quotidien. Autrement, considérant le foisonnement théorique autour du concept, la citoyenneté risque de s'enliser dans ce que Lister (2007) identifie comme « un vide empirique », un concept dilué de sa substance effective. Il importe ainsi de revenir à l'idée d'une citoyenneté du vieillissement certes inclusive, mais aussi « métissée » (Lamoureux, 2001), appréhendée dans les modes et le sens que les personnes âgées donnent à leurs activités quotidiennes. Penser une citoyenneté polyphonique réside non seulement dans l'analyse des pratiques au regard des structures et des positions sociales des acteurs, mais aussi dans l'étude d'une relation au monde et aux autres. En outre, comme un processus mouvant au cours de l'existence qui varie selon les âges, les générations, les cycles et les conditions de vie.

RÉSUMÉ | ABSTRACT

Dans le cadre de cet article, nous proposons une réflexion sur la citoyenneté sociale et politique des femmes qui avancent en âge au regard du référentiel du vieillissement actif et de la logique « d'activation » qui le sous-tend. Après avoir présenté ce référentiel, nous exposons quelques déconstructions qu'a subies entre autres le modèle marshallien de la citoyenneté moderne en ce qui a trait à l'inclusion des femmes et d'autres groupes sociaux en marge des conceptions classiques de la citoyenneté. Nous discutons enfin des fondements théoriques d'une citoyenneté empirique, ancrée dans les réalités diversifiées des pratiques du quotidien caractérisant le vieillir actif au féminin ainsi que des enjeux méthodologiques que soulève une telle perspective.

In this paper we examine the issue of the social and political citizenship of elderly women with reference to the concept of active aging and the "activation" logic that underlies it. After presenting this frame of reference, we set out some of the ways in which Marshall's model of modern citizenship, among others, has been deconstructed with respect to the inclusion of women and other social groups on the margins of the classical conceptions of citizenship. Lastly, we discuss the theoretical foundations of empirical citizenship, anchored in the diverse realities of the day-to-day practices that characterize women's active aging, as well as the methodological issues that this perspective raises.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARBIER, Jean-Claude. 2005. « Citizenship and the activation of social protection: a comparative approach », dans Jørgen G. ANDERSEN, Anne-Marie GUILLEMARD, Per. H. JENSEN et Birgit PFAU-EFFINGER (dir.). *The changing face of welfare: consequences and outcomes from a citizenship perspective*, Royaume-Uni, Policy Press :113-134.
- BARTLETT, Ruth et Deborah O'CONNOR. 2010. « *Broadening the dementia debate: Towards social citizenship* ». Bristol, Royaume-Uni, The Policy Press.
- BECK, Ulrich et Elisabeth BECK-GERNSHEIM. 2002. *Individualization: Institutionalized Individualism and its Social and Political Consequences*. London, Sage.

- BOTHFIELD, Silke et Sigrid, BETZELT. 2011. « Activation and Labour Market Reforms in Europe : Challenge to Social Citizenship- Introduction », dans Sigrid BETZELT et BOTHFIELD, Silke (dir.). *Activation and Labour Market Reforms in Europe. Challenges to Social Citizenship*, Royaume-Uni, Palgrave Macmillan : 3-14.
- BETZELT, Sigrid. 2008. « Activation policies from a gender-sensible citizenship perspective : a tentative analytical framework », *ZeS-Arbeitspapier*, 3 : 7-36.
- CHARLES, Aline. 2007. *Quand devient-on vieille ? Femmes, âge et travail au Québec 1940-1980*. Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- CHARPENTIER, Michèle, QUÉNIART, Anne et Isabelle MARCHAND. 2013. « Sens et pratiques de la grand-maternité : une étude qualitative auprès de femmes âgées québécoises », *Revue canadienne du vieillissement*, 32, 1 : 45-55.
- CHARPENTIER, Michèle. 2007. « Quand la militance ne bat pas en retraite. Femmes âgées, engagement social et solidarité », dans Michèle CHARPENTIER et Anne QUÉNIART (dir.). *Pas de retraite pour l'engagement citoyen*. Québec, Presses Universitaires du Québec : 103-117.
- CHASE, Susan E. 2005. « Narrative Inquiry, Multiple Lenses, Approaches, Voices », dans N.K DENZIN et Y.S. LINCOLN (dir.). *The Sage Handbook of Qualitative Research*, 3rd Edition, Thousand Oaks, Sage Publications.
- CONSEIL DES AÎNÉS. 2008. *Avis sur l'état de situation des proches aidants auprès des personnes âgées en perte d'autonomie*. Québec : Gouvernement du Québec. Repéré à http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/cda_04-Avis_ProchesAidants_fev2009.pdf
- CRAIG, Gary. 2004. « Citizenship, exclusion and older people ». *Journal of social policy*, 33, 1 : 95-114.
- DORLIN, Elsa. 2008. *Sexe, genre et sexualités*, Paris, Presses Universitaires de France.
- DEMOS. (2012). *Ageing across Europe*. Positive About Age Practical about life (WRVS) : Retrieved from http://www.wrvs.org.uk/Uploads/Documents/Reports and Reviews/ageing_across_europe_may24_2012.pdf.
- DIETZ, Mary. 1998. « Context is all : Feminism and theories of citizenship », dans Anne PHILLIPS (dir.) *Feminism and Politics*, Oxford, Oxford University Press : 378-400.
- DUFOUR, Pascale, DOBROWOLSKY, Alexandra, JENSON, Jane, SAINT-MARTIN, Denis et Deena WHITE. 2007. « L'investissement social au Canada. Émergence d'un référentiel sous tension », Paper presented at the pour un mélange à l'honneur de Bruno Jobert : Olivier Giraud et Philippe Warin (dir.). *Politiques publiques et démocratie*, Paris, Éditions La Découverte. <http://www.cccg.umontreal.ca/pdf/wp14.pdf>
- FLEURY, Charles. 2013. « Sociodémographiques en bref », *Institut de la Statistique du Québec*, 17, 2 : 11-16.
- FOSTER, Liam et Alan WALKER. 2013. « Gender and active ageing in Europe », *European Journal of Ageing*, 10, 1 : 3-10.
- GAUDET, Stéphanie. 2011. « La participation sociale des Canadiens : une analyse selon l'approche des parcours de vie. » *Canadian Public Policy*, 37 : 33-56.
- GIDDENS, Antony et Tony BLAIR. 1998. *La troisième voie. Le renouveau de la social-démocratie*, Paris, Éditions du Seuil.
- GILLIGAN, Carol. 1982. *In a different voice : Psychological theory and women's development*. Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2002. *Déclaration du Québec lors de l'Année internationale des personnes âgées*. Québec.

- JENSEN, Per H. et Birgit PFAU-EFFINGER. 2005. «'Active' citizenship: the new face of welfare», dans Jørgen G. Andersen, Anne-Marie GUILLEMARD, Per. H. JENSEN, Birgit PFAU-EFFINGER (dir.). *The changing face of welfare: consequences and outcomes from a citizenship perspective*. Royaume-Uni, Policy Press: 1-14.
- JENSON, Jane. 2011. «Politiques publiques et investissement social: quelles conséquences pour la citoyenneté sociale des femmes?», *Cahiers du Genre*, 2: 21-43.
- JOBERT, Bruno. 1992. «Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques». *Revue française de science politique*, 42, 2: 219-234.
- LAMOUREUX, Jocelyne. 2001. «Marges et citoyenneté», *Sociologie et Sociétés*, 13, 2: 29-48.
- LEWIS, Gail. 2004. *Citizenship: personal lives and social policy*. Bristol, Royaume-Uni, Policy Press.
- LEWIS, Jane. 2007. «Gender, ageing and the 'new social settlement': the importance of developing a holistic approach to care politics», *Current Sociology*, 55, 2: 271-286.
- LISTER, Ruth. 1997. *Citizenship: Feminist Perspectives*. New York, New York University Press.
- LISTER, Ruth. 2007. «Inclusive Citizenship: Realizing the Potential», *Citizenship studies*, 11, 1: 49-61.
- MARCHAND, Isabelle, Anne QUÉNIART et Michèle CHARPENTIER. 2010. «Vieillesse d'aujourd'hui: les femmes âgées et leurs rapports au temps», *Enfance, Famille et Générations. Expériences temporelles du vieillir*, 13: 59-78.
- MARQUES-PEREIRA, Bérengère. 2004. «Citoyenneté», dans Helena HIRATA, Françoise LABORIE, Hélène LE DOARÉ et Danièle SENOTIER (dir.). *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, Presses universitaires de France: 16-21, 2^e édition augmentée.
- MARSHALL, H Théodore. 1963. «Citizenship and Social Class», dans Theodore H. MARSHALL. *Class, citizenship and social development*. Chicago, Chicago University Press: 148-154.
- MCDANIEL, Suzan A. 2002. «Women changing relations to the state and citizenship: Caring and intergenerational relations in globalizing western democracies», *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 39, 2: 125-150.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS. 2012. *Vieillir et vivre ensemble. Chez soi, dans sa communauté, au Québec*. Gouvernement du Québec, Retrieved from <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/politique-vieillir-et-vivre-ensemble.pdf>.
- MORALES-HUDON, Anahi. 2007. *La citoyenneté plurielle: paradoxes et tensions de l'inclusion des femmes. Le cas des femmes zapatistes du Chiapas, Mexique*, Les Cahiers de l'IREF, Université du Québec à Montréal.
- MOUFFE, Chantal. 1995. Feminism, citizenship, and radical democratic politics, dans Linda NICHOLSON et Steven SEIDMAN (dir.). *Social postmodernism: Beyond identity politics*, Cambridge University Press: 315-331.
- MOULAERT, Thibault et Jean-Philippe VIRIOT DURANDAL. 2012. «Le "vieillissement actif" sur la scène internationale: perspectives méthodologiques pour l'étude d'un référentiel polymorphe», *Politiques sociales*, 1-2:10-21.

- MULLER, Pierre. 2000. «L'analyse cognitive des politiques publiques: vers une sociologie politique de l'action publique». *Les approches cognitives des politiques publiques*, 50, 2 : 189-207.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. 2002. *Vieillir en restant actif, Cadre d'orientation*. Retrieved from http://whqlibdoc.who.int/hq/2002/WHO_NMH_NPH_02.8_fre.pdf.
- PATEMAN, Carol. 1988. «The patriarchal welfare state», dans Christopher PIERSON et Francis G. CASTLES (dir.). *The welfare state reader*. Cambridge, Polity Press : 134-151.
- PHILLIPS, Ann. 1992. «Democracy and difference: Some problems for feminist theory». *The Political Quarterly*, 63, 1 : 79-90.
- Secrétariat aux Aînés, pages Internet intitulées *Qu'est-ce que le vieillissement actif*, repéré à <http://www.aînes.gouv.qc.ca/etre-actif/definition.html>. Page consultée le 29 avril 2014.
- SÉVIGNY, Andrée et Aline VÉZINA. 2007. «La contribution des bénévoles au soutien à domicile des personnes âgées: Les frontières de leur action». *Canadian journal on aging*, 26, 2 : 101-111.
- SGIER, Léa et Barbara LUCAS. 2010. «Crumbling Citizenship. Political Participation and Belonging of Elderly Women in Care Homes», 2nd European Conference on Gender and Politics, Central European University (CEU), Budapest, Hungary, 13-15 January.
- SIIM, Birte. 2005. «Gender equality, citizenship and welfare state restructuring», dans Jørgen G. ANDERSEN, Anne-Marie GUILLEMARD, Per. H. JENSEN et Birgit PFAU-EFFINGER (dir.). *The changing face of welfare: consequences and outcomes from a citizenship perspective*. Bristol, Royaume-Uni, Policy Press : 169-188.
- WALBY, Sylvia. 1994. «Is citizenship gendered?», *Sociology*, 28, 2 : 379-395.
- WALKER, Alan. 2002. «A strategy for active ageing». *International Social Security Review*, 55, 1, : 121-139.
- WEINSTOCK, Daniel. 2000. «La citoyenneté en mutation», dans Yves BOISVERT, J. Hamel et M. Molgat (dir.), *Vivre la citoyenneté. Identité, appartenance et participation*. Montreal, Éditions Liber : 15-26
- YOUNG, Iris Marion. 1989. «Polity and group difference: a critique of the ideal of universal citizenship». *Ethics*, 99, 2 : 250-274.